



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-34 :
Cession gratuite de terrain au profit de la commune

L'an deux mil vingt-trois, le 17 août à 18h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes** : Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoint, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Bernard LANDEMARD, Conseillers

•**Personnes excusées** : Monsieur Jean-Joël GIL, Adjoint (pouvoir à Marie-Thérèse HERBINIER), Madame Sandy CLEMENT, conseillère (pouvoir à Madame Martine SOREL),

•**Personne absente excusée** : Madame Séverine CHAMPETIER

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2023-34 : Cession gratuite de terrain au profit de la commune

Vu les articles L.2251-1 à L.2251-4 et L.2253-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire informe l'assemblée que, par courrier en date du 12/08/2023, Monsieur et Madame MATHIEU propriétaires de la parcelle situées sur le bourg d'Ambleville et cadastrées section B n°531, souhaitent en faire don à la commune, sans contrepartie.

Madame le Maire précise que cette cession de parcelle permettra de solutionner les problèmes liés à l'écoulement des eaux de ruissellement et de les canaliser vers le Rû.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter cette donation.

Après avoir entendu le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- Accepte la donation de la parcelle B531, sous réserve de sa libre disposition et de sa situation juridique,
- Mandate Madame le Maire pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

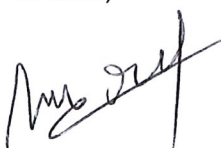
Après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Martine SOREL

